

Ecole de La Varenne, 2 rue Félix Faure 76680 SAINT-SAENS
COMPTE-RENDU DU 1^{er} CONSEIL D'ECOLE LE MARDI 6 NOVEMBRE 2018

Présents :

<i>Elus</i>	M. Vigneron adjoint au maire de Saint-Saëns aux affaires scolaires
<i>DDEN</i>	M Sizorn
<i>Enseignants</i>	Mmes Hervet, Gamahut, Largeteau, Tournebize, Mme Coursimault psychologue scolaire, Messieurs François, Largeteau, Dumont et Fleury M Gomant
<i>Délégués des parents d'élèves</i>	Mme Farin, M Lemerancier, M Grout, M Carles, M Potvin

Excusés : M Vaas IEN, Mme Grebent (déléguée des parents d'élèves arrivée en retard) Mme Percepied M Vimbert

✓ **Résultats des élections des délégués :**

Le taux de participation est de 60,59 %, il est stable par rapport à l'an dernier.

Le nombre de bulletins blancs ou nuls est stable lui aussi.

Les nouveaux parents élus sont les bienvenus.

✓ **Evaluations CP et CE1 septembre 2018**

Ce sont des évaluations nationales. Elles concernaient tous les élèves de CP et de CE1. Pour les CP une deuxième session est prévue en février. Le temps alloué était souvent insuffisant. La saisie s'est révélée compliquée et longue. M Largeteau présente les exercices des élèves aux personnes présentes. L'évaluation de lecture a posé de gros problèmes d'organisation. Ces évaluations sont anonymes. Les parents de chaque élève ont été reçus individuellement par les enseignants. Des exercices de remédiation sont disponibles pour les enseignants sur le site Eduscol.

Les maitresses de cycle 2 font remarquer que ces évaluations, hormis la densité des exercices a permis de rencontrer les familles, de pointer des difficultés préexistantes et de proposer des consultations orthophoniques par exemple.

✓ **Vote du règlement intérieur :**

Un nouveau règlement départemental des écoles de la Seine-Maritime a été publié en septembre 2017. Le règlement intérieur de l'école de la Varenne s'appuie sur ce document pour être rédigé par le directeur. Quelques modifications ont été apportées. M Potvin fait remarquer que certains parents fument alors qu'un panneau interdit le tabac devant la barrière de l'école. D'autres déposent leurs enfants à l'endroit où se gare le car de ramassage scolaire. M Vigneron intervient pour dire qu'il transmettra cela au policier municipal qui viendra de temps en temps réguler la circulation devant l'école. M Lemerancier demande des précisions sur le livret numérique des élèves. M Largeteau explique que l'école s'est dotée depuis trois ans d'un logiciel de gestion du livret numérique qui permet à chaque famille disposant d'une connexion internet de consulter en ligne les résultats de ses enfants, de les imprimer ou de les enregistrer. Les livrets ne sont imprimés que pour

les familles ne disposant pas d'internet. Les membres du Conseil d'Ecole votent à l'unanimité le nouveau règlement intérieur. Il sera distribué à chaque famille et soumis à la signature des parents et des élèves.

✓ **Bilan financier de la coopérative scolaire :**

La coopérative scolaire est affiliée à l'OCCE. Elle doit à ce titre rendre des comptes. Cela lui permet également d'avoir une couverture pour les élèves et les enseignants dans les activités qu'elle organise.

Le bilan financier est équilibré et envoyé chaque année pour vérification. Il y a 8 680.43 € à la date du 31 octobre 2018, sur le compte de la coopérative scolaire. Le compte est alimenté par les subventions des communes de Saint-Saëns et Maucomble, par les participations versées par les familles et par les activités à but lucratif (photos scolaires...) organisées avec l'aide des parents d'élèves.

Cette participation des familles est **facultative** mais elle reste **nécessaire** à la survie des coopératives scolaires... M Largeteau précise que Madame Grébert accepte cette année de l'accompagner dans son rôle de mandataire. Elle accepte également de prendre la relève l'an prochain. Elle en est vivement remerciée car cela représente quelques heures de travail...La sortie à accro branches pour le CP –CE1 s'est très bien passée avec une sécurité maximale et des parents accompagnateurs très impliqués. Ils sont vivement remerciés. Les élèves de CP et CE1 vont bénéficier d'un petit déjeuner équilibré auquel s'associeront les commerçants de Saint-Saëns ainsi que la coopérative scolaire. M Largeteau informe le conseil d'école que compte tenu des modifications de tarification bancaire de la Poste, le compte sera géré très prochainement par le nouveau partenaire de l'OCCE : le Crédit Mutuel. Le conseil des maitres a validé cette décision.

✓ **Aide aux élèves en difficulté :**

Intervention de madame Coursimault qui explique en quoi consiste son travail, aux côtés des enseignants, en cas de difficulté scolaire mais aussi quand un enfant rencontre un problème psychologique lié à des difficultés extérieures à l'école. Elle explique également le fonctionnement du RASED.

Parmi les aides proposées, il y a les stages de remise à niveau, proposés pendant les vacances de Pâques et les grandes vacances. C'est l'Inspecteur de l'Education nationale qui donne son accord pour la mise en place de ces stages. Ils sont réservés aux élèves de CM1 et CM2 et leur proposent de revoir certaines acquisitions qui restent fragiles. Les enfants sont par groupes de 6 au maximum et travaillent soit le matin, soit l'après-midi pendant 4 jours. Cela représente 12 heures de classe.

L'APC, organisée sur le temps du midi le lundi et le jeudi, est une autre réponse à la difficulté scolaire. Elle est prévue de 12h50 à 13h20 par groupe de 6 élèves au maximum et permet de revoir une notion abordée en classe mais de façon différente, plus ludique. Cette activité redonne confiance aux élèves

Le stage de remise à niveau, les activités pédagogiques complémentaires sont soumis à l'accord des parents.

Le PAI est mis en place pour raison de santé (allergie alimentaire, maladie chronique...)

Le PPRE est lui aussi signé par les parents, l'enfant, l'enseignant et le directeur. C'est une sorte d'engagement pris par tous pour travailler une compétence particulière, pendant quelques semaines, tous les jours, en classe mais aussi à la maison. Madame Coursimault participe aussi à des réunions d'équipe éducative, des réunions de suivi de scolarisation... Elle rappelle que son secteur est étendu. Les deux missions du RASED sont la prévention et la remédiation.

Madame Tournebize, enseignante coordinatrice du dispositif ULIS explique que les 12 élèves accueillis commencent chaque journée dans leur classe de référence (classe d'âge). Dans cette classe d'âge ils pratiquent le chant, l'EPS, questionner le monde... Les apprentissages en mathématiques et l'étude de la langue se font avec Madame Tournebize. Cela demande à chaque élève une capacité d'adaptation importante. Les élèves du dispositif ULIS ont été bien intégrés dans toutes les classes. Ils sont là pour la deuxième année.

✓ **Sécurité :**

L'exercice PPMS s'est déroulé le lundi 15 octobre 2018. Le scénario choisi était celui d'une tempête. Les taxis ou les parents qui viennent chercher les enfants pendant l'exercice ne sont pas associés. Ils récupèrent ou déposent les élèves normalement. Peut-être faudrait-il les associés à la démarche ? Un deuxième exercice sera effectué dans l'année. Le scénario sera différent : alerte attentat. La gendarmerie sera contactée pour cet exercice.

Les dispositions prises en accord avec la gendarmerie et les services de la Mairie ne sont pas divulguées de manière à garantir une certaine efficacité en cas d'urgence.

L'école a été équipée d'une ouverture par électro aimant. Cela permet d'ouvrir la barrière à distance et d'éviter des allers et venues pour le directeur. Pour information, il y a une trentaine d'entrées et sorties d'élèves par semaine à l'école de La Varenne sur le temps scolaire, ce qui perturbe la vie de la classe.

✓ **Travaux :**

Monsieur François rappelle qu'un tuyau de chauffage qui traverse les classes est en très mauvais état dans la partie qui concerne sa classe.

Monsieur Vigneron a précisé (après le conseil d'école) qu'un devis a été demandé et que les travaux sont prévus pour 2019.

✓ **Questions des parents :**

Les horaires de fin de classe sont les mêmes à l'école maternelle et à l'école élémentaire. Cela pose des problèmes pour récupérer les enfants. M Largeteau

rappelle que horaires ont été décidés et acceptés lors d'un conseil d'école extraordinaire au mois de janvier 2018. Les enseignants acceptent les retards des parents à 16h30 et gardent les enfants dans l'enceinte de l'école.

Nous avons 4 parents accompagnateurs pour la piscine. Les parents disponibles le vendredi matin ou après-midi (au second semestre) et qui acceptent de passer l'agrément, doivent prendre contact avec M Largeteau.

L'information concernant le budget de la coopérative a été donnée et la question se pose d'organiser des activités pour financer d'autres sorties scolaires. Pas de réponse pour l'instant. Cela dépend des projets pédagogiques qui seront décidés l'an prochain. Pour cette année il n'y a pas de nécessité.

La séance est levée à 20h10

Rédaction : Bruno François et Thierry Largeteau